

Image not found or type unknown



Location d'un bien ancien selon besson

Par **vally136**, le **08/07/2009** à **11:14**

Bonjour,
je loue un appartement ancien selon besson,
j'ai signé un engagement de 6 ans depuis le 23/02/04
je voudrais savoir comment proroger cet engagement:
connaître la durée possible par période de 3 ou bien 6 ans ?,j'ai le doute.
savoir s'il faut résigner un engagement ou faire une simple demande auprès des impôts et à quel moment , le 24/02/10 ou lors de la déclaration des revenus 2010, sit en mai 2011.
Merci pour toutes ces précisions,car malgré mes lectures,tout n'est pas clair pour moi.